

1. Description du projet

Le projet consiste à aménager une place de village à Beaurieux, sur les parcelles jouxtant l'église du village, le long de la rue du Grand Philippe. L'objectif poursuivi est de créer un lieu de convivialité et de jeux à destination des habitants et d'offrir un local aux mouvements de jeunesse. Au même titre que la fonction de loisir, la verdurisation de l'espace est un élément qui contribuera à son attractivité.

2. Justification du projet

Ce projet permet d'offrir un espace public de qualité inexistant dans le village de Beaurieux mais aussi de répondre à deux constats formulés lors des consultations villageoises, à savoir le manque de local pour les mouvements de jeunesse et le manque de lien entre les habitants. Ce projet permet également de valoriser un espace en partie utilisé pour le stationnement des voitures.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs

Gérer et sécuriser les déplacements			Protéger et gérer les ressources naturelles			Soutenir le secteur agricole		Créer des lieux de vie et infrastructures collectives				Développer les activités économiques et touristiques		
1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	4.4	5.1	5.2	5.3



Réseau écologique, lieux de vie / infrastructures collectives, infrastructures sportives, activités sportives et culturelles, liens entre habitants et tourisme.

Lien avec d'autres outils

- Futur Schéma de Développement Communal (SDC)
- Appel à projet SPW « Cœur de village »

Liens avec d'autres fiches

- 1.4 – Renforcer les projets en faveur de la biodiversité
- 1.5 – Renforcer la politique de préservation des ressources naturelles
- 3.4 – Aménager l'ancienne école de Beaurieux et ses abords

4. Impact du projet sur la résilience du territoire et de la société

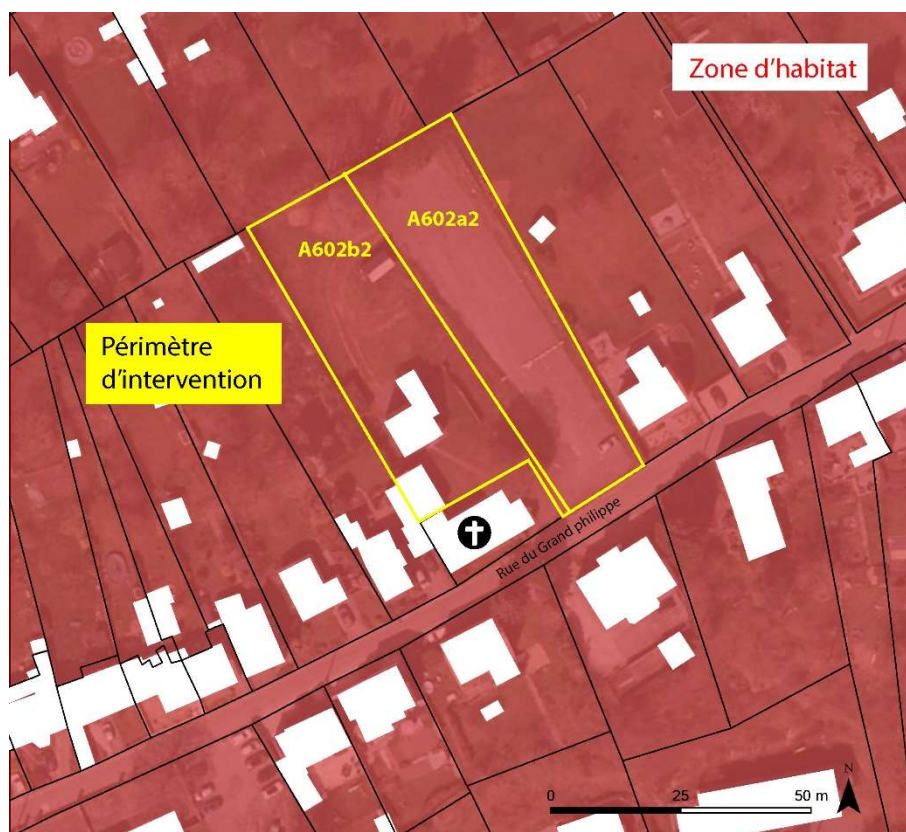
Social et culturel		Offre un lieu de vie et d'échanges de qualité au cœur du village, tant pour ses habitants que pour les mouvements de jeunesse.
Environnemental		En fonction des essences choisies, la verdurisation de cet espace peut s'avérer favorable à l'environnement et à la biodiversité.
Economie		Sans objet.

Remarque : le système de cotation est lié au projet en question et permet de mettre en évidence les thèmes les plus concernés.

5. Localisation et statut

Le site destiné à accueillir cette nouvelle place est implantée dans le village de Beurieux, le long de la rue du Grand Philippe, à proximité de l'ancienne école fondamentale. Le périmètre d'intervention est composé de 2 parcelles cadastrales récemment acquises par la commune de Court-Saint-Etienne. Il est entièrement repris en zone d'habitat au plan de secteur.

Localisation du périmètre d'intervention au plan de secteur (source : SPW – SPF)



6. Parties prenantes, porteurs du projet

Porteurs de projets

- Commune

Partenaires

- Habitants
- Mouvement de jeunesse

7. Programme de réalisation

A. Éléments de priorisation du projet

Le projet permet d'offrir un espace de jeux et de convivialité aux habitants dont le manque a été clairement mis en évidence durant les consultations villageoises. Il répond aux besoins des mouvements de jeunesse. Les parcelles ont récemment été acquises par la commune dans le but d'y aménager une place de village.

B. Etat du dossier

Outre le rachat des parcelles par la commune, une esquisse d'aménagement du lieu a déjà été conçue et présentée aux habitants en 2022. Ce projet a été introduit dans l'appel à projet du SPW « Cœur de Village » en 2022. Le présent projet n'a finalement pas été retenu.

C. Programme des travaux

La mise en œuvre du projet nécessite la démolition de la maison unifamiliale située sur la parcelle A602b2, à l'arrière de l'église par rapport à la rue du Grand Philippe.

L'aménagement de la place comprend les éléments suivants :

- ⊗ Une zone de stationnement pour les voitures de 14 emplacements (une zone de dépose-reprise pourrait y être envisagée) ;
- ⊗ Une zone de jeux pour les enfants ;
- ⊗ Un terrain de pétanque ;
- ⊗ Du mobilier urbain (bancs, poubelles...) ;
- ⊗ Un local modulaire d'environ 100 m² destiné à accueillir les mouvements de jeunesse ;
- ⊗ Un cheminement pour les piétons reliant les différents éléments de la place ;
- ⊗ Un espace central ouvert permettant d'accueillir un chapiteau de 20 m x 10 m lors de l'organisation de festivités locales ;
- ⊗ Une végétalisation pour créer un espace attractif et isoler des vues depuis les maisons voisines.

Partie « est » du terrain – vue depuis la rue



Partie « est » du terrain – vue vers la rue

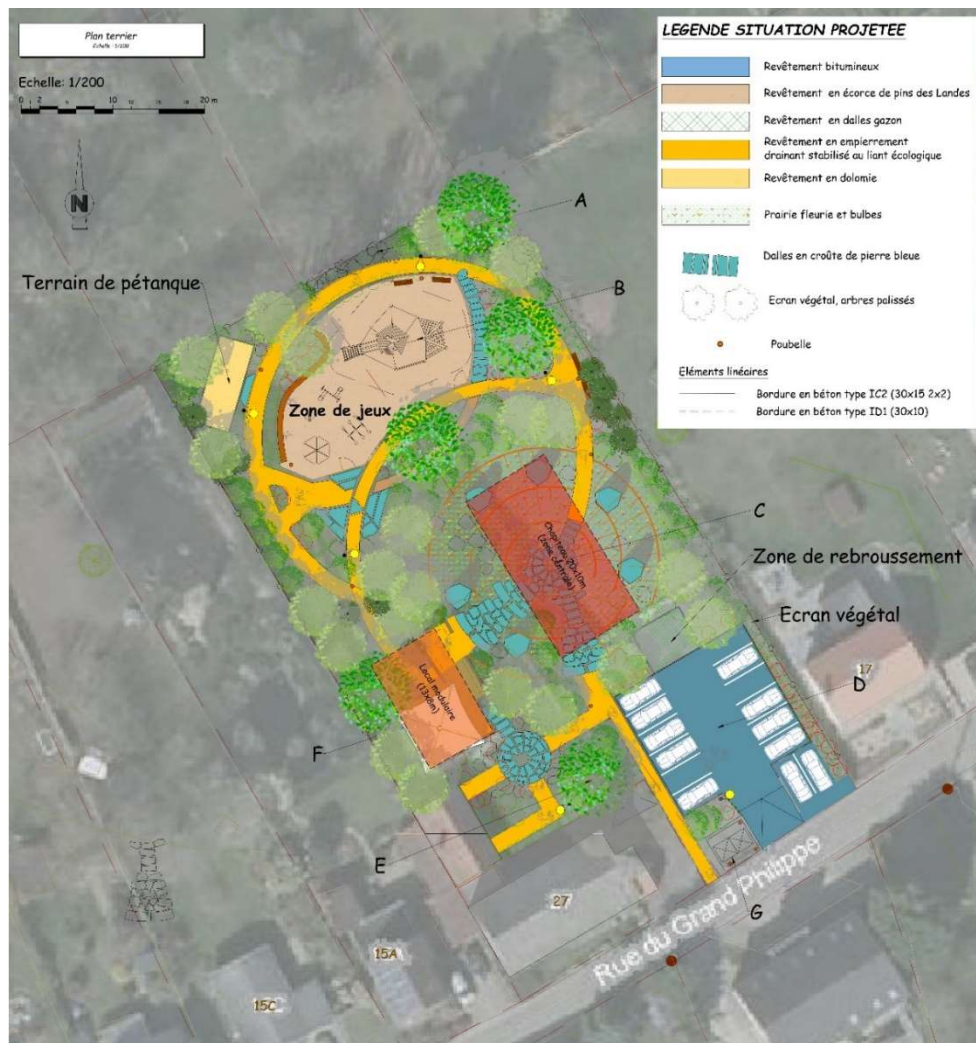


Maison située sur la parcelle A602b2 destinée à la démolition (derrière église)



Vue sur la rue du Grand Philippe depuis le périmètre d'intervention





Esquisse d'aménagement de la place de Beurieux (source : C²Project 2022)

D. Démarches administratives

La mise en œuvre du projet nécessite l'obtention d'un permis d'urbanisme et les démarches administratives sont les suivantes :

- ⊕ Etablissement d'un cahier spécial des charges ;
- ⊕ Désignation de l'auteur de projet ;
- ⊕ Demande de permis d'urbanisme ;
- ⊕ Réalisation des travaux.

E. Mesures d'accompagnement

La réussite du projet repose sur :

- ⊕ Une concertation régulière avec les parties prenantes, en ce compris la population ;
- ⊕ Une communication efficace vers la population avant, durant et après la phase des travaux.

8. Estimation globale des coûts

L'estimation de la mise en œuvre du projet est reprise dans le tableau ci-dessous.

Poste	Prix total
Démolitions sélectives et déblais	24.200,00 € HTVA
Sous-fondation	13.200,00 € HTVA
Fondation	24.200,00 € HTVA
Revêtement induré (type hydro)	13.200,00 € HTVA
Revêtement perméable (dalles gazon)	2.200,00 € HTVA
Trottoirs (sentier)	22.000,00 € HTVA
Mobilier urbain (bancs, poubelles...)	36.300,00 € HTVA
Module de jeux/loisirs pour enfants	96.800,00 € HTVA
Engazonnement	2.200,00 € HTVA
Déplacement du local modulaire	10.000,00 € HTVA
Egouttage	17.500,00 € HTVA
Installation sanitaires	5.000,00 € HTVA
Plantations	36.300,00 € HTVA
Éléments linéaires	36.300,00 € HTVA
Bâtiments	30.800,00 € HTVA
Panneaux de signalisation	1.100,00 € HTVA
Eclairage public	30.800,00 € HTVA
Frais d'étude (10% des travaux)	38.060,00 € HTVA
TOTAL	440.160,00 € HTVA
	532.593,60 € TVAC

Source : C²Project, 2022

Le projet est non rémunérateur et les sources de financement sont :

Sources de financement	Taux	Montant HTVA
Développement rural	80%	352.128,00 €
Espaces publics dédiés à la convivialité (max. 500.000 €)		
Commune	20%	88.032,00 €

9. Evaluation

Intitulé	Valeur cible	Source
Indicateur de réalisation (mise en œuvre du projet)		
Aménagement de la zone de jeux	Mise en œuvre	Commune
Aménagement de la zone de stationnement	Mise en œuvre	Commune
Construction du local modulaire	Mise en œuvre	Commune
Aménagement des abords	Mise en œuvre	Commune

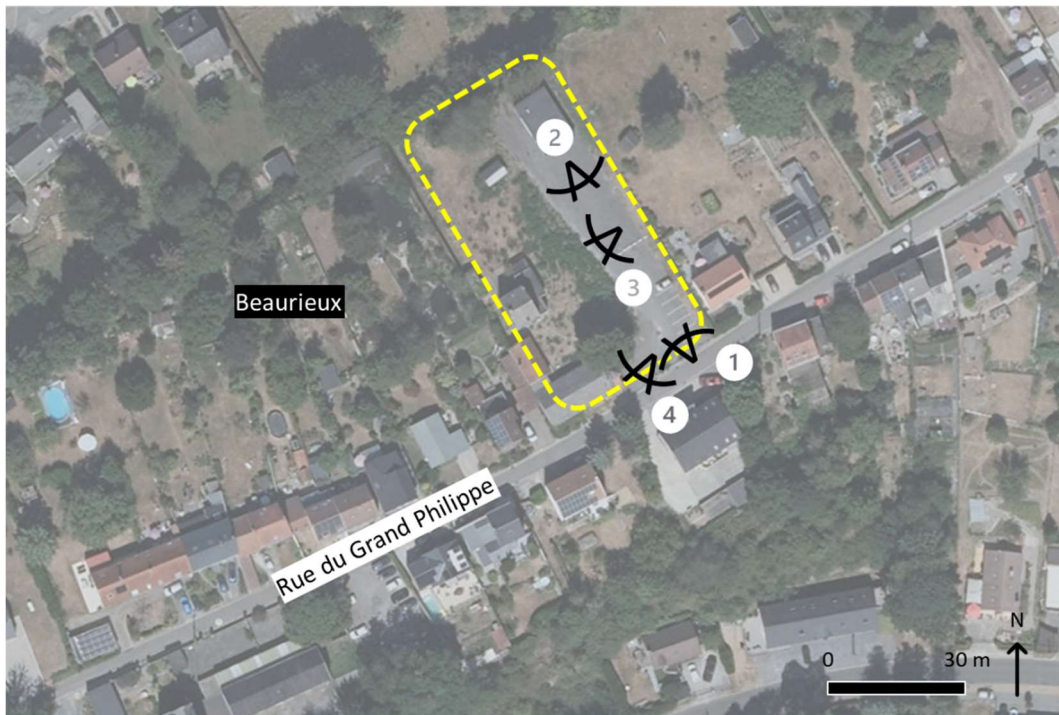
Indicateur de résultat (effet du projet)		
Qualité des aménagement	80% de taux de satisfaction	Enquête auprès des utilisateurs
Fréquentation de l'espace modulaire	A définir	Commune
Fréquentation de l'espace de jeux	A définir après premier comptage	Commune

10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

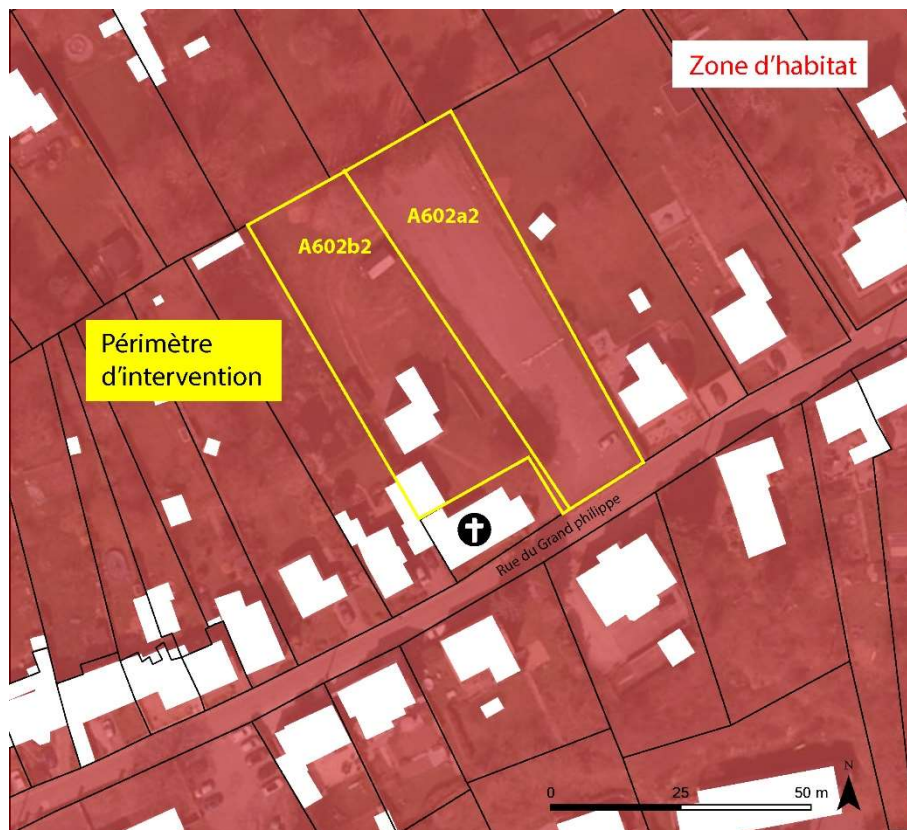
Type de mesures	Mesures prises par le projet
Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiées au Point 5	Sans objet.
Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux	La mise en œuvre du projet va permettre de réduire la surface imperméabilisée d'environ 800 m ² via la suppression de 70% la zone en tarmac sur la parcelle A602a2 et via la démolition de la maison et le remplacement par un espace modulaire plus petit sur la parcelle A602b2. Les différents matériaux utilisés auront des taux d'infiltration variables. Dans l'ensemble, la mise en œuvre du projet permettra une plus grande infiltration de l'eau dans le sol.
Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles	Une priorité sera donnée à des matériaux locaux et perméables. Les choix dépendront de l'utilité finale (sentier, zone de jeux...) afin d'assurer le confort, la sécurité et la durabilité des aménagements.
Mesures en faveur de la sobriété du projet	
Mesures en faveur de la biodiversité	Dans le but de renforcer la biodiversité, d'embellir les lieux et de créer une barrière physique avec le voisinage proche, la place de Beurieux sera plantée d'arbres et arbustes, de préférence d'espèces indigènes.
Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet	Ce nouvel espace public récréatif sera accessible à tous.
Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire	La mise en œuvre du projet sera préférentiellement confiée des entreprises locales. En fonction de leur disponibilité, des matériaux de réemplois pourront être utilisés.
Intégration du projet dans l'environnement	Ce nouvel espace de convivialité prend place au cœur du village, le rendant accessible aux habitants du village et mouvements de jeunesse. L'étroitesse de la voirie rend difficile l'accès motorisé. La création d'une zone de jeux et des mouvements de jeunesse pourrait ponctuellement créer des nuisances pour l'environnement direct durant la journée (essentiellement le week-end ou durant les congés scolaires).

11. Annexes

Plan de situation et localisation des photos



Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur



Dossier photographique

Photo 1 : Partie « est » du terrain – vue depuis la rue



Photo 2 : Partie « est » du terrain – vue vers la rue



Photo 3 Maison située sur la parcelle A602b2 destinée à la démolition (derrière église)



Photo 4 : Vue sur la rue du Grand Philippe depuis le périmètre d'intervention



Etat des lieux

Le site destiné à accueillir le projet est composé de 2 parcelles cadastrale récemment acquises par la commune de Court-Saint-Etienne. La parcelle située à l'est est presque entièrement imperméabilisée et la portion côté rue sert de zone de stationnement pour les habitants de la rue du Grand Philippe. Cette parcelle accueille les activités des mouvements de jeunesse. La parcelle située à l'ouest est majoritairement enherbée et compte une maison unifamiliale destinée à la démolition.

Liste des activités actuelles (bâtiment)

Le bâtiment destiné à la démolition est une maison d'habitation unifamiliale. Elle n'est actuellement plus occupée car le parcelle et le bâtiment ont été rachetés par la commune.

Liste de projets de même fonction existant sur la commune

Les salles et lieux accueillant les mouvements de jeunesse sont les suivants :

- ⊙ L'ancienne école de Beaurieux, rue du Grand Philippe à Beaurieux
- ⊙ Le garage près de la salle Defalque, rue Defalque à Court-Saint-Etienne
- ⊙ Place de Beaurieux (à côté de l'église), rue du Grand Philippe à Beaurieux (objet de la présente fiche)
- ⊙ La salle Sart 10, Rue de l'Eglise de Sart à Sart-Messire-Guillaume

Le territoire ne compte qu'une petite plaine de jeux dans le centre de Court-Saint-Etienne, le long de la Thyle, à proximité de la place des Déportés.